

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

PIÈCE N° 5

PIÈCE GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT - APRÈS MODIFICATION

PLAN PARTIE OUEST - 1/12 000^{ème}

PLU	Approbation
Révision générale	11/02/2010
Modification n°1	03/06/2010
Déclaration de projet	03/06/2010
Modification n°2	16/11/2013
Révision Allégée n°1	06/02/2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 06 avril 2024

Le Maire
Cédric PAIN



LES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Élargissement de l'avenue du Val de l'Eyre (12m)	Commune	190.5 m²
2	Aménagement d'un cheminement piéton de liaison chemin des Capotières	Commune	244.6 m²
3	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	355.5 m²
4	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	486.5 m²
5	Aménagement du carrefour de la D 213 et de la rue du Cimetière à gauche	Commune	615.3 m²
6	Recul alignement rue des Artibaults	Commune	68.5 m²
7	Aménagement de cheminements doux	Commune	711.3 m²
8	Création d'une voie de cheminement doux le long de l'Andron	Commune	970.7m²
9	Aménagements d'équipements de nature et de loisirs	Commune	1397.4 m²
10	Installation d'une aire d'équipement public	Commune	2443.1m²
11	Aménagement de cheminements doux	Commune	1575.6 m²
12	Aménagement de cheminements doux	Commune	1326.6 m²
13	Création d'une voie de cheminement doux le long du CR 40	Commune	885.8 m²
14	Cheminement doux sur la rue Jean Marie	Commune	372.7 m²
15	Élargissement de la route de Vieux	Commune	451.7 m²
16	Aménagement de cheminements doux sur la rue de Flatter	Commune	314.0 m²
17	Élargissement de chaussée en vue de la réalisation d'un éventuel aménagement routier	Commune	751.6 m²
18	Élargissement du chemin des Capotières	Commune	105.5 m²
19	Union cyclable entre rue de Garadane et la Bourg	Commune	121.8 m²
20	Construction d'équipements d'intérêt public	Commune	1762.2 m²
21	Création d'une voie de jonction entre la ZAC Terres Vives et la route de Masquet avec création de garages	Commune	6610.0 m²
22	Agencement de la station d'épuration	SEAPA	7795.1 m²
23	Élargissement diadémique de la R.D 213 (hors agglomération)	Département	9820.1 m²
24	Élargissement diadémique de la R.D 213 (agglomération)	Commune	10173.2 m²
25	Aménagement d'un square	Commune	2332.3 m²
26	Extension d'un bâtiment de logements	Commune	5024.3 m²
27	Élargissement du chemin des prés (10m) à Lacanau de Mios	Commune	341.5 m²
28	Extension des équipements publics sportifs - Stade Paulon	Commune	15884.6m²
29	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	1762.7 m²
30	Aménagement de cheminements doux	Commune	977.4 m²
31	Aménagement de cheminements doux en lien d'un parc boisé aménagé	Commune	1448.8 m²
32	Création d'une station d'épuration Lacanau-de-Mios	SEAPA	10095.6 m²
33	Aménagement des abords de la Rampe Saint Jean pour valorisation touristique	Commune	461.7 m²
34	Carénage de la R.D 213 (DDE)	Commune	7361.7 m²
35	Équipement public d'intérêt collectif nécessaire au traitement des déchets	COBAN	57889 m²
36	Restauration d'une aire de camping-car le long de la route de l'Église	COBAN	4942.6 m²
37	Aménagement des abords de la fontaine Saint Brice pour valorisation touristique	Commune	305.2 m²
38	Aménagement des abords du bœuf pour valorisation touristique	Commune	305.2 m²
39	Aménagement des abords du bœuf pour valorisation touristique	Commune	305.2 m²
40	Minis sociaux et urbains à Lacanau-de-Mios	Commune	2017.5 m²
41	Équipement public lié à la distribution d'eau potable	SEPA	293.2 m²
42	Élargissement du chemin de Lantôme	Commune	183.4 m²
43	Aménagement d'une place publique	Commune	580.2 m²

Numéro	Opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)	Part de la surface de plancher réservée au logement social
A	Emplacement réservé pour logement social	Commune	1443 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux
B	Emplacement réservé pour logement social	Commune	1710 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux
C	Emplacement réservé pour logement social	Commune	12613 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux
D	Emplacement réservé pour logement social	Commune	4910 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux
E	Emplacement réservé pour logement social	Commune	1710 m²	Au moins 40% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux
F	Emplacement réservé pour logement social	Commune	309 m²	100% du programme de logements devra être affecté à la réalisation de logements sociaux

INTITULE DES ZONES

Zones urbaines (U)	Zones à urbaniser (AU)	Zone agricole (A)
U1	AU1z	A
U1in	AU2	
U2	AU2a	
U2in	AU2b	
U3	AU2c	
U3a	AU2d	
U3p	AU2e	
U4	AU2f	
U4a	AU2g	
U4a et U4b	AU2h	

Zones naturelles et forestières (N)
N
Ncu
Nd
Ne
Ni
Ner
NL (NLbi, NLbc, NLca, NLp, NLsb, NLbi, NLf)
Ny
NS
NP
NC

Zone agricole (A)
A

Zones naturelles et forestières (N)

N
Ncu
Nd
Ne
Ni
Ner
NL (NLbi, NLbc, NLca, NLp, NLsb, NLbi, NLf)
Ny
NS
NP
NC

LEGENDE

DISPOSITIONS ET SERVITUDES COMPLEMENTAIRES AUX ZONES

- Limite d'implantation minimale
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de logements sociaux (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur d'OAP
- Espace Boisé Classé (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale

Elements à protéger au titre de l'inventaire du patrimoine d'intérêt local

- Elements de patrimoine paysager
- Ensemble paysager protégé (au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti protégé (au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Grange ancienne protégée (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment identifié pouvant changer de destination (au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)

DONNEES INFORMATIVES

- Zone de bruit le long du réseau routier et des voies ferrées (au titre des articles L.571-9 et L.571-10 du Code de l'Environnement)
- Zonages archéologiques (au titre de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine)

